

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 3 JUILLET 2023

Le 3 juillet 2023 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 27 juin 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de RICHEMONT Xavier, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, RENAULT Alexandra, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** de MIEULLE Roger (pouvoir à MOGUET Françoise), MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc), SIMON Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian)

**Absent excusé :** ALLARD Mickaël

**Absente :** DUPUIS Virginie

**Secrétaire de Séance :** RENAULT Alexandra.

### DCM N° 2022 – 059 : TARIFS DU JUDO à compter du 01/09/2023

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs du judo à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 de la manière suivante :

- 26,00 € par enfant pour un paiement au trimestre (ancien tarif : 25,00 €),
- 69,00 € par enfant pour un paiement à l'année (ancien tarif : 67,00 €).

Les périodes durant lesquelles la commune ne serait pas en mesure de dispenser les cours de judo (absence du professeur ou autre) feront l'objet d'un remboursement proratisé.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur le Maire.**

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGE EN ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20230703-DCM2023-059-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2023  
Date de réception préfecture : 18/07/2023